

Interpellation

Hildbrand

« Culture à Lausanne : on sait qui commande ici ! »

La Municipalité de Lausanne a interdit un concert. Il s'agit d'une censure qui doit être assumée par les responsables. Les motifs invoqués sont la sécurité et les risques de débordements.

Les ingérences politiques et policières dans le contenu artistique de programmation d'un festival sont très préoccupantes, quoiqu'on puisse penser des artistes et des spectateurs concernés.

Nous posons dès lors les questions suivantes à la Municipalité :

- Quels sont dans le détail les motifs de l'interdiction ? Sur quels éléments et hypothèses reposent l'analyse des risques ?
- Quels sont les effectifs policiers qui auraient permis le maintien du concert ?
- D'autres mesures, moins restrictives, qu'une interdiction ont-elles été envisagées et proposées aux organisateurs ? Si oui, lesquelles et à quels coûts ? Pour quels motifs n'ont-elles pas pu être mises en œuvre ?
- Comment les événements survenus lors du festival LUFF de 2010 peuvent-ils influencer la décision municipale alors que les artistes sont différents et que le festival lui-même n'est pas mis en cause mais au contraire soutenu ?
- Quelles sont les voies de recours contre une telle décision et permettent-elles d'obtenir des décisions éventuellement inverses dans des délais qui permettent aux concerts d'avoir lieu ?

D'avance nous remercions la Municipalité pour ses réponses aux questions susmentionnées.

Lausanne, le 19 octobre 2012



Pierre-Antoine Hildbrand